

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

A Monsieur Vincent Peillon  
Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75007-Paris

Montreuil, le 26 novembre 2012

Monsieur le ministre,

Vous avez publié sur le site du ministère le 23 novembre, contre l'avis du CSE du 22 novembre par 60 voix contre et aucun vote favorable, le calendrier pour l'année scolaire 2013/2014 qui soulève plusieurs questions.

La note de présentation en proposant de « *rattraper la journée de prérentrée non scolarisée sur deux mercredi après midi* » soulève un problème de fond.

En effet, cette disposition, si elle était maintenue, instituerait une journée de récupération pour les enseignants, au prétexte que la journée de pré rentrée travaillée par les enseignants se fait sans la présence des élèves. De fait cette disposition créerait une déconnexion complète entre les obligations statutaires de service des enseignants et le temps d'enseignement.

Ce serait un précédent historique que Force Ouvrière ne peut accepter. Vous comprendrez qu'une telle disposition si elle était maintenue provoquerait une vive réaction de la confédération Force Ouvrière.

En effet, il n'est pas envisageable que dans la Fonction publique, en contradiction avec toutes les règles et le droit du travail, les jours travaillés soient « récupérés » sous la forme d'une journée de travail supplémentaire, sauf à vouloir imposer aux personnels une journée de travail non rémunérée.

Nous tenons à rappeler que l'article L 521-1 du Code de l'Éducation indique « *L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail (...)* ».

L'année scolaire 2013/2014 en commençant le 2 septembre 2013 pour finir le 5 juillet 2014 comporte effectivement 36 semaines de classe conformément à cet article.

Il n'y a donc aucune base réglementaire ou législative pour ajouter un jour supplémentaire de classe et a fortiori une journée de travail supplémentaire aux enseignants.

Monsieur le Ministre, nous vous alertons sur les conséquences que pourrait avoir le maintien de ce projet au moment où le mécontentement, voire la colère, montent parmi

les enseignants au sein des écoles et des établissements.

Nous souhaitons également vous rappeler notre opposition à la date de sortie le 5 juillet. Au fil des calendriers successifs la première semaine de juillet est travaillée et déjà des propositions d'amendement sont formulées pour reporter la date de fin d'année scolaire au 12 juillet.

Enfin, à propos « *des deux demi journée au cours desquelles la discussion engagée lors du jour de pré rentrée doit être poursuivie* », nous souhaitons rappeler que, en particulier dans le 1er degré, ces discussions peuvent se réaliser sur les 18 heures de concertation et qu'il n'y a aucune obligation à effectuer deux demi journées supplémentaires au-delà des obligations réglementaires de service.

Nous souhaitons donc que soit mis fin aux pressions qui peuvent s'exercer dans les circonscriptions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hubert Raguin', written over a light blue rectangular stamp.

Hubert Raguin, secrétaire général.